

Le Maire de la Ville de Roubaix présente ses concitoyens en retard de leurs contributions, que le porteur des contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de garnison.

Roubaix, le 16 mars 1877.

Le Conseil municipal de Lille a cherché à englober son maire dans la même réprobation que le Conseil d'Etat et l'administration des hospices. Mercredi, au début de la séance, l'un de ses membres a proposé la motion suivante :

« Vu la direction imprimée à l'action de la ville dans cette désastreuse affaire (la décision du Conseil d'Etat), le Conseil espère que M. le maire, s'inspirant des sentiments libéraux de la ville, mettra désormais tous ses efforts à servir utilement les intérêts représentés par la grande majorité du Conseil »

Cinq membres sur vingt-cinq se sont levés pour appuyer ce vœu, qui a été repoussé.

Ces vingt-cinq sages, comprenant que l'attitude du Conseil menaçait de devenir profondément ridicule, ont tâché de réparer, dans la mesure du possible, le mauvais effet produit par leur incartade de lundi.

Far arrêtés du ministre des finances, en date du 8 mars 1877, ont été nommés :

M. de Lande, percepteur de Tourcoing et non installé, 1re classe, à la perception de de Solesmes (Nord), 1re classe.

M. Dussard, percepteur de Wormhoudt (Nord), 1re classe, à la perception de Tourcoing (même département), 1re classe.

M. Vesco, percepteur de Maubeuge (Nord), 1re classe, à la perception de la 4e division de la ville de Lille (même département), 1re classe.

M. Bouchet, percepteur de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), 2e classe, à la perception de Maubeuge (Nord), 1re classe.

M. Gérard, percepteur de Fresnes (Nord), à la perception de Wormhoudt (même département), 1re classe.

M. Renuit, percepteur de Walincourt (Nord), 2e classe, à la perception de Fresnes (même département), 2e classe.

M. Loutin, percepteur de 2e classe à Bollezele (Nord), à la perception de Walincourt (même département), 2e classe.

M. Bourgois, percepteur de 4e classe à Cambrès (Nord), est nommé en la même qualité à la perception de Bollezele (même département).

Par décret du Président de la République, en date du 8 mars 1877, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Dardenne, percepteur des contributions directes à Lille (Nord), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise.)

D'après le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais, non-seulement l'Université catholique de Lille va pouvoir ouvrir aux pauvres l'hôpital Sainte-Eugénie, mais encore l'Université prépare en ce moment la création de deux Maternités ; l'une sera réservée à l'instruction des élèves sages-femmes, l'autre aux étudiants en médecine.

La maternité réservée aux étudiants comprendra comme annexe un dispensaire avec service clinique des maladies des femmes.

Résolu à faire des praticiens autant que des savants, l'Université catholique de Lille prépare également l'institution d'une policlinique avec des dispensaires affectant aux diverses spécialités : maladies des yeux, maladies des voies urinaires, etc., en un mot, la policlinique, telle qu'elle fonctionne, et d'une manière si fructueuse dans l'Université allemande.

Les consultations, tout à fait indépendantes de celles des bureaux de bienfaisance, seront absolument gratuites.

Un député de Douai, M. Charles Mention, avait déposé une proposition tendant à établir un impôt de quinze francs sur les pianos, orgues et orgues-harmoniums.

La commission d'initiative, étant d'avis que le produit de cet impôt serait tout à fait aléatoire ; qu'il est des plus anti-proportionnels, et, enfin, qu'il porterait à la popularisation de l'enseignement musical une entrave des plus regrettables, a conclu au rejet de la proposition.

Nous lisons dans un journal :

« Nous apprenons que le gouvernement a été informé que l'Internationale joue en ce moment un grand rôle parmi les ouvriers de Lyon, de Marseille, de Roubaix et de St-Etienne. »

Le gouvernement apprend cela aujourd'hui !!

Une souscription ouverte dans le bataillon des canonniers lillois pour les ouvriers lyonnais, a produit 1,255 francs.

Le cercle des Travailleurs lillois vient d'adresser au comité lyonnais, un premier envoi de 500 francs pour les ouvriers victimes de la crise.

M. l'abbé Carnel, vicaire de Saint-Amand-les-Eaux, est nommé curé de Craywick.

Nous apprenons que l'Orphelin Roubaisien se propose, sous les auspices de notre Municipalité, d'organiser un concert de bienfaisance au profit de familles des victimes de l'incendie Duriez.

Cette fête musicale aura lieu le lundi 16 avril prochain, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

On doit donner les plus sincères éloges à l'Orphelin Roubaisien, qui prend ainsi l'initiative d'une bonne œuvre. Cette société peut-être assurée que le public roubaisien fera un sympathique accueil à sa charitable entreprise.

Le temps s'annonce d'une manière splendide pour demain, Mi-Carême. Les mascarades empêchées aux Jours Gras pour diverses causes dont la température n'était pas la principale, vont prendre leur revanche. Une douzaine et demie de chansons joyeuses doivent servir d'air de marche aux chars ; la plupart de ces chahutantes roulant sur l'état d'accalmie des affaires commerciales ; l'une est intitulée : *La Débûne des Marchands*, et doit se chanter sur l'air de : *Marchande de marée*, dans Mme Angot.

Un porte-faix de Tourcoing, Louis C..., condamné à deux mois de prison en février dernier, pour ivresse manifeste avec récidive, ayant oublié de purger sa condamnation, a été arrêté, hier, sur la place, par des agents.

La femme S..., cabaretière, à Tourcoing, tombée accidentellement dans un puits, il y a environ un mois, a été conduite, hier, dans une maison de santé, atteinte d'aliénation mentale ; il paraît que déjà, avant sa chute, elle témoignait par ses actes, d'un dérangement dans les facultés.

Ce matin, onze individus quittaient la prison municipale de Tourcoing et se rendaient à Lille, escortés de notre gendarmerie. On remarquait dans ce groupe deux femmes et trois enfants. Ces trois derniers sont des fraudeurs.

Une neuvième préparatoire à la fête de Saint-Joseph aura lieu dans les deux églises paroissiales de Tourcoing. Elle commencera le dimanche 11 mars et se terminera le 19 mars, par un salut solennel.

L'Association des médecins du Nord a tenu, à Lille, jeudi, à deux heures, sa réunion générale annuelle dans une salle de la faculté des sciences, rue des Fleurs. La réunion, très-nombreuse, était présidée par M. Cazeneuve, doyen de la faculté de médecine de Lille ; M. le sénateur Testelin, vice-président, assistait aussi à la séance.

M. Cazeneuve, dans un discours très-applaudi, a exposé le rôle et les progrès incessants de l'association. Il a énuméré les deuils qui l'avaient frappés dans l'année et payé aux défunts un tribut de sympathiques regrets.

L'assemblée a nommé M. le docteur Folet, de Lille, secrétaire général en remplacement de M. Petit, démissionnaire.

M. le docteur Pilate, trésorier, a présenté ensuite son rapport financier, qui signale une situation exceptionnellement prospère. Puis est venu le règlement des pensions.

Une commission a été nommée pour la révision de la loi sur l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. La discussion a été éclairée par un excellent rapport de M. le docteur Folet. M. le sénateur Testelin a pris part à ce débat avec sa verve habituelle. M. le docteur Huidiez, de son côté, a lu à ses confrères une brochure qu'il vient de publier sur la question de la *Médecine ambulante et l'exercice illégal*.

A l'issue de la séance, un banquet cordial et animé a réuni, dans les salons du café Hébert, un grand nombre de membres de l'association.

Le chemin de fer de Lille à Valenciennes (en faillite). — Assemblée des créanciers du 3 mars 1877.

Cette réunion était présidée par M. Moreau, juge-commissaire de la faillite. M. Moncharville, syndic provisoire, a exposé que les scellés ayant été apposés dans les bureaux de la Compagnie et la levée n'en ayant pas encore eu lieu, il n'était pas encore en mesure de faire un exposé complet de la situation et de l'état de la faillite. Toutefois, il peut donner connaissance aux créanciers, sous toutes réserves, d'un rapport que les commissaires de la Société devaient présenter à l'assemblée générale des actionnaires. D'après ce document, le passif de la Société se composerait du capital-actions, qui s'élève à 35 millions, du capital-obligations, qui figure dans les livres de la société, au prix d'émission, pour 33 millions. Il y a ensuite les coupons échus le 1er février, qui s'élèvent à près de 800,000 francs ; viennent ensuite, pour 131,000 francs, les coupons arriérés non encaissés, et, enfin, des créances diverses pour 10 millions.

Quant à l'actif, il se compose des redevances à payer par la compagnie du Nord, de sommes dues par la Compagnie des bassins houillers du Hainaut et la banque Franco-Hollandaise. Ces deux sociétés sont aujourd'hui en faillite. De plus, des revendications paraissent pouvoir être exercées contre certains administrateurs. Il y a enfin la ligne de Sedan à Lérouville qui pourra être un jour reprise par l'Etat, soit par la commission de l'Est.

Le syndic, sans se prononcer sur la valeur de ces diverses créances, a promis d'examiner aussi promptement que possible la situation de la société, de dresser un bilan exact et de convoquer à bref délai les créanciers. Il a été confirmé dans ses fonctions à l'unanimité des voix.

Nous avons signalé l'arrestation pendant le carnaval d'un facteur le Tourcoing et de trois de ses amis. Le premier s'était approprié 500 francs appartenant à un négociant de Neuville, et il avait invité ses camarades à venir les dépenser en Belgique.

Le tribunal correctionnel de Tournai, dans son audience du 3 Mars, a réglé ainsi qu'il suit le compte de ces Messieurs :

Auguste Castelain, facteur rural à Tourcoing, 6 mois de prison, 26 frs. d'amende ou 8 jours de prison, pour abus de confiance.

Emile Delplanque, Floris Dannaes, Pierre Leplat, trieurs de laine, à Tourcoing, à chacun 2 mois de prison, 26 francs d'amende, ou 8 jours de prison pour récel ; en plus, Leplat, un mois de prison, 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, pour vol.

Le citoyen F. Garchette, teinturier à La Madeleine-lez-Lille, qui, dernièrement, comme nous l'avons dit, exécutait le président de la République et tous les généraux, en vidant des chopes dans le cabaret des *Sapeurs-Pompiers*, à Croix, a été exécuté ce matin à son tour ; et condamné à un mois de prison.

Procès-verbal est dressé à la charge de la fille Vandenberg, âgée de trente ans, demeurant à Lille, rue des Juiliers, inculpée d'avoir laissé mourir par défaut de soins son enfant âgé de 4 mois. Ce pauvre petit être était, paraît-il, dans un tel état de maigreur, par suite des mauvais traitements de sa mère, qu'il ressemblait à un squelette.

Voici qui est bon à savoir : Un habitant du Havre, M. X..., directeur d'usine, a eu pendant deux ans un jeune apprenti, qui se trouve mêlé plus ou moins directement à une affaire correctionnelle. La mère de ce jeune homme vient, il y a quelques jours, chez l'ancien patron, solliciter de lui un certificat en faveur de son fils.

M. X... sans y voir autrement inconvénient, prend une feuille de papier sur son bureau et constate que l'apprenti est resté chez lui pendant un laps de temps déterminé, qu'il n'a pas eu à se plaindre de sa conduite, et qu'il est sorti libre de tout engagement ; puis il date, signe et remet la pièce qui passe sous les yeux du tribunal.

Le lendemain, M. X... recevait une assignation, à la requête du receveur des domaines, d'avoir à payer 62 fr. 50 pour amende, et 1 fr. de timbre pour avoir contrevenu à la loi en délivrant un certificat sur papier libre.

Il n'y a pas de longs commentaires à ajouter à cela ; le patron qui donne un certificat à l'ouvrier, la maîtresse de maison qui signe celui de sa cuisinière, sur papier libre, commettent une contrevention et encourrent la peine précitée au cas de production de la pièce en justice.

La ville de Cambrai donne, à l'occasion de mi-carême (11 mars 1877), une grande cavalcade au profit des ouvriers nécessiteux de l'arrondissement.

Mardi 6 courant, vers une heure du soir, on a retiré du fossé dit de l'Enclou, à Donchicq, le cadavre du sieur Laisiez Charles, âgé de 66 ans, mineur en cette commune.

D'après l'enquête, on croit à un accident.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATION DE MARIAGES du 8 mars. — Joseph Vanhoerde, rue de l'Ermitage, cour Billaut 13. — Marie Desaugères, rue de l'Ermitage, cité Delobel, 6. — Henri Delhoube, 8 jours, rue Traversière, 29. — Alphonsus Marcler, 34 ans, Fossegrange, rue de la Guinguette. — Léontine Debuscher, 4 ans, rue des Anges, cour Venant, 3. — Jean-Baptiste Lampe, 64 ans, peigneur, au Cul-de-Four. — Auguste Goman, 23 ans, journaliste, Hôtel-Dieu. — Henri Bayce, 39 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Céline Dujardin, 43 ans, sans profession, Hôtel-Dieu. — Dubucq, présenté sans vie, rue du Chemin-de-For, 61 bis.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATION DE MARIAGES du 9 mars. — Jeanne Delpouille, rue Neuve-de-Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Catherine Glessens, 91 ans, veuve de Jean Colombier, rue du Tilleul. — Marie Carnoy, 5 ans, rue Notre-Dame.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BONNET-FRAPPÉ, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-JOSEPH BONNET, décédé à Roubaix, le 30 mars 1877, à l'âge de 79 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 11 mars 1877, à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le lundi 12, à 4 heures 3/4, et au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 13, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 2, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille PICART-BEAUPARISIS, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JUSTINE BEAUPARISIS, décédée à Roubaix, le 9 mars 1877, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 11 mars 1877, à 8 heures, aux vigiles le même jour, à 8 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bianchemaille, 118, à Roubaix. 13231

Un obit solennel sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13 mars 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur AUGUSTE VROMENT, décédé à Courtrai, le 12 octobre 1876, à l'âge de 71 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du matin sera célébré en l'église de Croix, le lundi 12 mars 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-JOSEPH PARENT, médaillé de Sainte-Hélène, veuf de Dame MARIANNE SANDRAS, décédé à Croix, le 10 février 1877, dans sa 81e année. — La Société des anciens soldats fera célébrer un obit le lundi 26 courant, à 9 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 13236

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 mars 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame HENRI DELATTRE, née Adèle LIBERT, décédée à Roubaix, le 11 mars 1876, dans sa 74e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LITRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, et la Gazette de Tourcoing (journal quotidien.)

Le cabinet de M. MOREUX, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends que plusieurs industriels ont pris une mesure qui me paraît tout-à-fait dans l'intérêt de leurs ouvriers, et je crois bien d'en parler dans votre journal, si vous le permettez.

Comme c'est une petite réforme très-facile à exécuter, qu'elle ne coûte rien à personne, j'ai pensé que cette simple publication engagera un grand nombre de patrons à l'appliquer, et que par suite un plus grand bien sera produit.

Il s'agit de changement du jour de la paie, qui, jusque-là, se faisait assez généralement le samedi.

Il est certain que l'ouvrier qui a touché sa semaine le samedi soir, est plus exposé que tout autre jour à l'entraînement du cabaret.

On en pourrait citer de bien tristes exemples, et plus d'une fois la mère et les enfants ont attendu vainement l'argent que le père dépensait au cabaret, où il était entré sous prétexte qu'on ne travaillait pas le lendemain.

Quand l'ouvrier a touché sa paie un jour de la semaine, le vendredi par exemple, et qu'il doit le lendemain matin se rendre au travail, il faut qu'il se repose, et le cabaret perd les chances que gagne la famille.

Il retourne chez lui, et la paie est remise à la mère, qui peut profiter du marché du samedi pour faire les provisions de la semaine.

Evidemment, cette réforme est une amélioration. Elle est très-facile à faire.

Plusieurs industriels qui l'ont appliquée s'en trouvent très-bien, et leurs ouvriers s'en félicitent.

Je pense qu'il suffira de la signaler pour qu'elle soit généralement appliquée.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, mes remerciements pour votre hospitalité, et mes salutations bien sincères.

L. H. J.

Belgique

Vendredi vers quatre heures de relevée, on a retiré de l'Escaut, près du pont Notre-Dame à Tournay, le cadavre d'un homme, qui a dû se noyer dans l'eau pendant assez longtemps. Il porte des traces de coups à la tête et sur le corps. Cet individu paraît âgé d'environ 35 ans ; il portait toute sa barbe. Il était vêtu d'un gilet de laine défilé et portait trois paires de pantalons et des souliers ferrés. Dans sa poche, on a trouvé un porte-monnaie vide et un canif à manche blanc.

Il a été transporté à la morgue.

Le procès T'KINT, tel qu'il aura lieu, le siècle prochain, en 1903, selon toute apparence. L'avis en fut appelé des témoins.

L'habilleur. — Jeanne-Marie Colard, dite Lolo. (Mouvement d'attention dans l'auditoire.)

S'avance péniblement une pauvre vieille matrone toute ridée, toute courbée, qui s'appuie sur un grand bâton.

M. le président. — Vos noms.

L. Lolo. — Colard, Marie.

D. Votre âge ?

R. Quarante-dix-sept ans et trois mois.

D. Votre domicile ?

R. Au Pacheco.

D. Votre profession ?

R. Reconnaisseur des hospices.

D. Vous connaissez l'accusé ?

R. Per-met-ter. On dit que c'est U-gine. Mais il y a si longtemps que je ne l'ai vu que je ne saurais pas dire au juste si c'est bien lui.

M. le président. — La cour compatit à la faiblesse de votre vue, causée par l'âge. Haut signora... Désirez-vous prêter le serment la nuit décerné par la loi de 1837 ?

R. Non, M. le président.

D. Que savez-vous de cette affaire ?

R. De quelle affaire ?

D. De l'affaire de la Banque de Belgique ?

R. Ah ! je vais vous dire. Il y a eu trente et un an le 13 février dernier que je d'assis hier encore à Mme Vander Stagnolen, en dinant, c'est bien cela. Il y a trente et un ans, j'ai fait un petit voyage avec U-gine sur un bateau à vapeur, même qu'on nous a arrêtés en Angleterre avec ma bonne qui est morte en 1873, et qu'on a dit qu'U-gine avait détourné des fonds, ce qui n'est pas exact — pour autant que mes souvenirs me servent.

M. le président. — Vous ne dites pas la vérité.

— N'est-il pas vrai, U-gine. Pardon, je veux dire T'Kint de Rodenbeke.

L'accusé. Bê é é.

Lolo. Ce n'est pas lui, M. le président, ce n'est pas sa voix, celui-ci n'a pas de cheveux, il ne bégayait pas en 1876.

Faits Divers

Arrestation de Moyaux

Hier vendredi, à onze heures quarante-cinq minutes, Moyaux a été arrêté rue Saint-Paul, dans le quartier de l'Arse-nal.

M. Biron, marchand de vin, établi au n° 23 de cette rue, vit un homme qui regardait avec curiosité l'étalage de journaux à images et autres qui se trouve au n° 4. Il fut frappé de la ressemblance de cet homme avec Moyaux, qu'il a connu autrefois, quand il était lui-même employé chez M. Crespin aîné. M. Biron courut aussitôt au poste, qui occupe un bâtiment isolé sur le quai des Célestins, en face de la rue Saint-Paul, et au bord de la Seine.

Il raconta aux agents ce qu'il venait de voir, et leur montra l'homme qui regardait toujours les journaux et lisait, en soulevant les feuilles, comme font souvent les curieux sans argent. Deux agents se précipitèrent sur Moyaux et lui saisirent les bras par derrière, afin de l'empêcher de faire le moindre mouvement. Celui-ci ne tenta pas de résister et dit seulement d'une voix cavernieuse : « Je suis pris ! »

On le conduisit au poste, où on l'enferma, et on envoya un agent, en voiture, prévenir M. Jacob. Celui-ci revint aussitôt avec M. Foucaquet, et tous deux, après avoir fait feuilleter Moyaux, l'emmenèrent en voiture à la préfecture de police.

Moyaux était très-pâle, très-défait, et avait tout l'air d'un homme qui a couché fréquemment à la belle étoile et qui a fort peu mangé depuis longtemps. Il avait les favoris rasés ; mais on voyait que, depuis quinze jours ou trois semaines, il conservait ses moustaches et sa barbe. Il était vêtu d'une blouse et coiffé d'une casquette. On l'a trouvé porteur d'un revolver à six coups, chargé. Il avait dans sa poche plusieurs balles de rechange, et de petit morceaux de viande crue.

Le bruit de l'arrestation se répandit aussitôt dans le quartier, et le poste fut immédiatement assiégé par les curieux. Quand arriva la voiture de MM. Jacob et Foucaquet, on fut obligé de lui ouvrir un chemin de vive force dans la foule. Ils ne purent partir qu'au pas, escortés par tous les agents du poste, et ce n'est qu'arrivé au pont Marie que la voiture qui contenait Moyaux et celle des deux commissaires put prendre le trot.

La foule était d'ailleurs plutôt curieuse que menaçante. Elle a continué à entourer le poste, et a rendu impossible, jusqu'à deux heures, la circulation des voitures.

Moyaux a commencé à faire des aveux. Il s'est montré très exalté contre sa femme.

Après un premier interrogatoire sommaire, chez M. le juge d'instruction, Moyaux a été photographié, puis il a été conduit à la Morgue, où a eu lieu la confrontation avec le cadavre de sa fille.

Moyaux a tout avoué. Il a déclaré reconnaître sa fille ; il a ajouté que c'était bien lui qui l'avait précipitée au fond du puits de Bagneux pendant la nuit, vers 2 heures du matin. Il a pris la fuite immédiatement après son crime, mais non sans avoir entendu les cris plaintifs de son enfant, qui, mourante, appelait au secours.

Moyaux est très-calme ; il a déployé, en racontant l'horrible récit de la mort de sa fille, un calme et un cynisme épouvantables.

A 5 h. 1/4, Moyaux est remonté en voiture cellulaire, et il a été conduit à Mazas.

— On télégraphie de New-York, le 7 mars :

Un incendie a détruit hier un grand bâtiment dans Bond street, occupé principalement par des orfèvres et joailliers. Les pertes sont évaluées à plus d'un million de dollars.

— On télégraphie de Jassy, 5 mars, à la Correspondance politique de Vienne qu'une tempête de neige qui a duré soixante-douze heures, a presque partout suspendu la marche des trains. Les trains depuis quatre jours de Jassy pour Roman, Izkany et Bottosani sont arrêtés par les neiges.

— La direction du bureau Veritas, vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de janvier 1877, concernant tous les pavillons.

Navires à voiles signalés perdus : 76 anglais, 26 américains, 23 allemands,

23 norwégiens, 16 français, 10 danois, 6 suédois, 6 grecs, 5 autrichiens, 5 italiens, 5 hollandais, 4 portugais, 3 espagnols, 3 russes, 1 turc, 43 pavillons inconnus ; total : 255. Dans ce nombre sont compris 4 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 11 anglais, 2 américains, 1 danois, 1 allemand, 1 suédois, 2 pavillons inconnus ; total, 18.

— Mme Fry, fille du dernier évêque protestant d'Oxford, vient de mourir. Elle fut profondément impressionnée par le mouvement religieux d'Oxford, et son mari, qui était ministre de l'Eglise anglicane, abandonna sa haute position pour entrer comme laïque dans l'Eglise catholique. Elle aussi est morte catholique, après avoir reçu tous les secours de l'Eglise.

— Un curieux procès en réparation pécuniaire pour promesse de mariage violée vient de se plaider devant la cour d'assises civile de Leicester, en Angleterre. La demanderesse, institutrice âgée de trente-un ans, obtint du jury 3,750 fr. de dommages-intérêts contre le défendeur, pasteur célibataire de soixante-cinq ans. L'argument sur lequel s'appuyait principalement l'avocat du défendeur fut que c'était la femme qui courtisait l'homme, et, afin de faire mitiger les dommages-intérêts demandés, il fit valoir la circonstance que son client avait depuis trente ans l'habitude de prendre cinq pilules par jour, ce qui nait l'effrayant total de 54,750 pilules. Un mari, dont le corps avait été affaibli par 54,750 pilules n'était évidemment pas une grande perte, et, en effet, les jurés ne l'ont fait évaluer que 3,750 fr.

LES TRAITEMENTS DES GÉNÉRAUX PRUSSIENS. — La Gazette de Woss du 4 mars, publie l'extrait suivant du budget militaire : La place de commandant en chef des marches, créée au mois de novembre 1848, alors que Berlin était en état de siège, existe encore, et c'est le même homme qui l'occupe toujours, le feld-marchal comte de Wrangel. Il touche, en cette qualité, un traitement de 33,000 marks par an, avec logement meublé gratuit, chauffage gratuit et lui rations de fourrage. Les frais de bureau lui sont en outre payés à part. Ce traitement se décompose comme suit : Solde 12,000 marks ; frais de représentation, 15,000 m. et 6,000 m. de suppléments extraordinaires. Le feld-marchal de Manteuffel, qui n'exerce aucun commandement, touche 30,000 marks d'appointements par an ; il a un logement meublé à sa disposition, le chauffage gratuit et lui rations de fourrage. Le feld-marchal de Moltke a un traitement de 30,000 marks dont 6,000 lui sont comptés comme un supplément personnel, supprimés après son décès ; il occupe un logement de service meublé, et reçoit six rations de fourrage ; Les généraux commandant les corps d'armée touchent, sans compter les frais de bureau, 31,500 à 31,800 marks par an, occupent des logements de service meublés, sont chauffés gratuitement et reçoivent huit rations de fourrage.

L'ONCLE TOM. — L'oncle Tom, le héros du roman de M. Beecher-Slowe, *La Case de l'oncle Tom*, n'a pas encore quitté les fies Britanniques, où il fait des conférences depuis quinze mois.

Ce vieux nègre, qui a maintenant quatre-vingt-huit ans et est devenu ministre d'une secte dissidente dans l'Amérique du Nord, a été reçu avant hier au château de Windsor par la reine d'Angleterre et la famille royale.

L'oncle Tom, de son vrai nom Josiah Henson, a vivement excité la curiosité de la cour.

Sa figure noire, qu'encadrent des cheveux d'un blanc éclatant, est en core couverte de cicatrices et des balafres qui rappellent les souffrances de son long esclavage. La reine Victoria lui a remis plusieurs présents.

— LE 2° ZOUAVES. — On vient de publier des *Pièces de l'histoire* du 2° zouaves. Dans cette brochure sont consignés les 24 années d'existence de ce corps d'élite, qui a versé son sang dans trois parties du monde : Afrique — Europe — Amérique.

Le 2° régiment de zouaves fut créé par un décret du 13 février 1832. Son premier chef fut le colonel Vinoy, aujourd'hui grand-chancelier de la Légion d'honneur. A peine organisé, le régiment envoya deux bataillons à Laghouat. Vient la guerre de Crimée. Le 2° zouaves prend part à la bataille de l'Alma et son colonel, l'héroïque Cler, plante le drapeau sur la tour du Télégraphe. Pendant toute cette rude campagne, le corps s'est couvert de gloire.

Après Magenta, l'a